

PROVINCE DE QUÉBEC42^e LÉGISLATURE1^{RE} SESSION

QUÉBEC, LE 30 OCTOBRE 2019

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 30 octobre 2019*

Aujourd'hui, à quatorze heures, il a plu à l'honorable Administratrice du Québec de sanctionner les projets de loi suivants :

- n^o 25 Loi modifiant principalement la Loi sur l'immatriculation des armes à feu
- n^o 33 Loi modifiant le Code du travail concernant le maintien des services essentiels dans les services publics et dans les secteurs public et parapublic

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par l'honorable Administratrice du Québec.